



RCS : MONTPELLIER
Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00491
Numéro SIREN : 791 210 222
Nom ou dénomination : FONDS D INVESTISSEMENT EN IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2017 sous le numéro de dépôt 10915

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER
C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

FONDS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILIER

26 allée Jules Milhau
Immeuble le Triangle
34265 MONTPELLIER CEDEX 2

V/REF :
N/REF : 2013 B 491 / 2017-B-10915

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 12/07/2017,
les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le
31/03/2017.

Procès-verbal d'assemblée en date du 29/06/2017

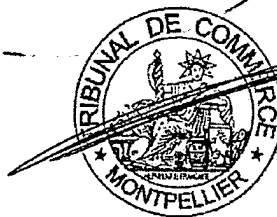
Concernant la société

FONDS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILIER
Société par actions simplifiée
26 allée Jules Milhau
Immeuble le Triangle
34265 Montpellier cedex 2

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-10915 le 12/07/2017
R.C.S. MONTPELLIER 791 210 222 (2013 B 491)

Fait à MONTPELLIER le 12/07/2017,

LE GREFFIER



133491

12 JUL. 2017

133491

SAS F 2I

26 Allée Jules Milhaud 34000 MONTPELLIER

12 JUL. 2017

Certifié conforme
à l'original
Montpellier, le 23/06/2017
10 pages

SAS F 2I

Attestation de présentation

Attestation de Présentation

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise SAS F 2I relatifs à l'exercice allant du 01/04/2016 au 31/03/2017 qui se caractérisent par les données suivantes :

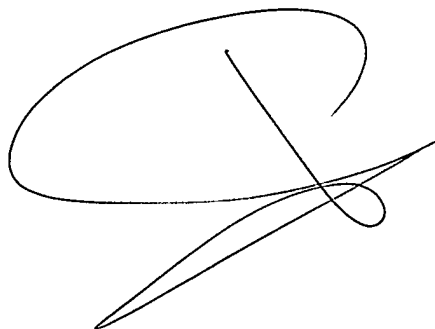
total du bilan	1 245 690,31	Euros
chiffre d'affaires		Euros
résultat net comptable	164 862,04	Euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Montpellier
Le 14/06/2017


Remo TORRESIN,
Expert-comptable



SAS F 2I

Liasse Fiscale

Liasse Fiscale

DGFIP N° 2050 SD 2017

①

BILAN --- ACTIF

Formulaire obligatoire (article 33 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS F 2I</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise : <u>26 Allée Jules Milhaud 34000 MONTPELLIER</u>		Durée de l'exercice précédent : <u>12</u>			
Numéro SIRET : <u>7 9 1 2 1 0 2 2 2 0 0 0 1 8</u>			Néant <input type="checkbox"/>		
			Exercice N, clos le : <u>31/03/2017</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (b)		AA			
IMMOBILISATIONS incorporelles	Frais d'établissement *	AB	AG		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AP	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
Immobilisations en cours	AV	AW			
Avances et acomptes	AX	AY			
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
Autres participations	CU	CV	239		
Créances rattachées à des participations	BB	BC			
Autres titres immobilisés	BD	BE			
Prêts	BF	BG			
Autres immobilisations financières *	BH	BI			
TOTAL (II)	BJ	239	BK	239	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		
	Autres créances (3)	BZ	CA	1 242 787	
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	2 664	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	1 245 451	CK	1 245 451
	Frais d'émission d'emprunt à étaier (4)	CV			
	Primes de remboursement des obligations (5)	CM			
Écarts de conversion actif *	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 245 690	CL	1 245 690	
Renvois : (1) Droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :		Créances :

SAGE Expert-comptable Janvier 2017 : Bar préparateur

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2017

Désignation de l'entreprise		SAS F 21		Néant <input type="checkbox"/>	
			Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 981 232...)	DA	981 232		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	3 240		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (dont réserve spéciale des plus-values à long terme <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(6 947)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	164 862		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	1 142 387		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires certifiés	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	13 973		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	20 260		
Dettes fiscales et sociales	DY	69 070			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ				
Autres dettes	EA				
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	103 304		
	Écarts de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 245 690		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IF			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	IF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	103 304			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2017

Formulaire obligatoire l'article 51 A
du Code général des impôts.

Désignation de l'entreprise : SAS F 21		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/>		
		France	Exportations et livraisons intracomunitaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC			
	Production vendue	biens *	FD	FE	FF		
			services *	FG	FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets *	IJ	FK	FL			
	Production stockée *			FM			
	Production immobilisée *			FN			
	Subventions d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP			
	Autres produits (1) (11)			FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (1)				FR		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS			
	Variation de stock (marchandises) *			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	18 766		
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	220		
	Salaires et traitements *			FY			
	Charges sociales (10)			FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA		
			- dotations aux provisions		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)			GE			
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	18 986		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(18 986)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	295 055		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
Total des produits financiers (V)				GP	295 055		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	42 172		
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
Total des charges financières (VI)				GU	42 172		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	252 883		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	233 897		

(RISQUES : voir tableau n° 2051) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite) DCFIP N° 2053-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS F 2I		Néant <input type="checkbox"/>		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			IIA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			IIB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			IIC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			IID		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			IIIE	20	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			IIIF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			IIIG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			IIII	20	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				IIII	(20)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	IJJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	69 015	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				IIIL	295 055	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				IIIM	130 193	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				IIN	164 862	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			IIO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		IIV	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *		HP	
			Crédit bail immobilier		IIQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			III	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	295 055
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	41 931
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			IIX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 nouvelles)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont émissions personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
Régularisations diverses				Charges exceptionnelles	20	
				Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N-1		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012.

Désignation de l'entreprise		SAS F 21		Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				Conséquences à une réévaluation appliquée au cours de l'exercice en résultat d'exercice		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
				mise en équivalence		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains			KC	KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ	KK	KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM	KN	KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants M2	KP	KQ	KR		
		Dont Composants M3	KS	KT	KU		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		KV	KW	KX		
			KY	KZ	LA		
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *	LB	LC	LD		
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LE	LF	LG		
	Emballages récupérables et divers *		LH	LI	LJ		
	Immobilisations corporelles en cours		LK	LL	LM		
	Avances et acomptes		LN	LO	LP		
	TOTAL III						
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G	8M	8T	
	Autres participations			8U	220 8V	8W	19
	Autres titres immobilisés			IP	IR	IS	
	Prêts et autres immobilisations financières			IT	IU	IV	
	TOTAL IV			LQ	220 LR	LS	19
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	220 ØH	ØJ	19	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Révaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste		par décharge ou déduction des services ou résultat d'une mise en équivalence		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
		1		2		3	
						4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	CO	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	LV	LW	IX
CORPORELLES	Terrains			IP	LX	LY	LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC	
		Sur sol d'autrui	IR	MB	ME	MF	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		IS	MC	MH	MI	
			IT	MJ	MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencem. aménagements divers	IU	MM	MN	MO	
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	Mr	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique	IW	MS	MT	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB	
	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF	
	TOTAL III		IY	NG	NH	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ	ØU	M7
Autres participations			Ø	ØX	ØY	239 ØZ	
Autres titres immobilisés			I1	2B	2C	2D	
Prêts et autres immobilisations financières			I2	2E	2F	2G	
TOTAL IV		I3	NJ	NK	239 2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	ØL	239 ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P. N° 2054-bis-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le **31 03 2017**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS F 21 Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice (col. 1 - col.2) - col. 5 (5)
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Cessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2151) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la part de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette part est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au montant de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Expertises-comptables Janvier 2017 - Etat préliminaire.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 33 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS F 2I						Néant <input checked="" type="checkbox"/>		
CADRE A										
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PF		PG		PH		
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions		Sur sol propre		PN		PO		PQ		
		Sur sol d'autrui		PR		PT		PU		
		Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles		Inst. générales, agencements, aménagements divers		QE		QF		QG		
		Matériel de transport		QH		QI		QK		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM		QN		
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III		QU		QV		QW		QX		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN		ØP		ØQ		ØR		
CADRE B										
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
TOTAL I										
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	N6	N7	N8	N9	Q1		
TOTAL II										
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions		Sur sol propre		R1	R2	R3	R4	R5	R6	
		Sur sol d'autrui		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
Inst. générales, agencements et aménagements divers		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles		Inst. générales, agencements divers		U1	U2	U3	U4	U5	U6	
		Matériel de transport		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
		Mat. bureau et infom. mobilier		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
Emballages récup. et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations		TOTAL IV		NM		NO		NO		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW		Total général non venant (NS + NT + NU)		NY		Total général non venant (NW - NY)		
						NZ				
CADRE C										
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations						SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 - DGA préparateur.

133691


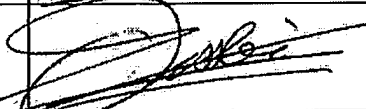


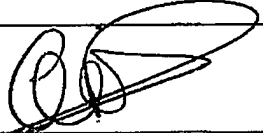
12 JUIN 2017





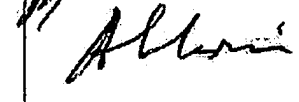
1736915

F2I
Société par actions simplifiée à capital variable
au capital de 981.232 euros
Siège social : Immeuble Le Triangle
26, allée Jules MILHAU
34265 MONTPELLIER
RCS MONTPELLIER 791.210.222.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2017

FEUILLE DE PRESENCE

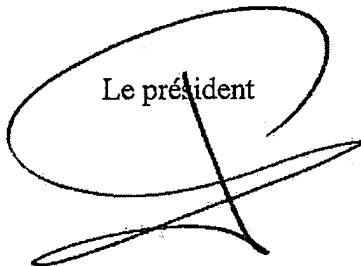
N°	ACTIONNAIRE	VOIX	NOM DU MANDATAIRE EVENTUEL - SIGNATURE
1	Monsieur Jean-Patrick BROUILLARD	1200	
2	SCP EQUILIBRE, Immeuble Le Triangle – 26, allée Jules MILHAU – 34265 MONTPELLIER Cedex 2, représentée par M. Xavier MISSLER	500	
3	SCP EQUINOXE, Immeuble Le Triangle – 26, allée Jules MILHAU – 34265 MONTPELLIER Cedex 2, représentée par M. Xavier MISSLER	500	
4	Monsieur Arthur STRIGINI	650	
5	Madame Victoria STRIGINI	650	
6	SARL IDAXIS, 412 F, route d'Esch – L2086 Luxembourg, représentée par Monsieur Aymeric BROCHARD	1473	
7	SARL ENRh, 215, rue Samuel MORSE – 34000 MONTPELLIER, représentée par M. Jean-Michel GERMA	973	
8	Monsieur Bruno CAIRE	715	

9	Monsieur Gérard CAIRE	715	
10	Monsieur Eric BELLUS	500	
11	Monsieur Jean-Yves LABATTUT	615	
12	Monsieur Olivier SIBONI	135	
13	Monsieur Stéphane SIBONI	135	

Nombre d'actionnaires : 13

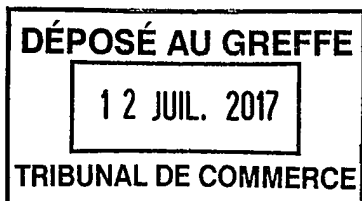
Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés .0... pouvoirs, arrêtée à
associés présents ou représentés possédant ensemble : 5015... droits sociaux

Le président



12 JUIL 2017

SAS FONDS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILIER
Société par Actions Simplifiée à capital variable
Au capital de 981.232 euros
Siège social : Le Triangle - 26, Allée Jules Milhau
34265 MONTPELLIER CEDEX 2
RCS Montpellier



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERAL ORDINAIRE
Du 29 juin 2017

L'an deux mille dix-sept,
Le 29 juin,
À 9 Heures 30
Au siège social,

Les associés de la SAS FONDS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILIER (F2I), au capital de 981.232 euros divisé en 8.761 actions de 112 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire sur convocation du Président.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Patrick BROUILLARD, Président de la SAS F2I, lui-même actionnaire de la SAS F2I, après avoir déclaré que ce dernier possède 1.200 actions dans la société.

Le Président appelle aux fonctions de secrétaire de l'assemblée la SCP EQUILIBRE, représentée par son Gérant, Monsieur Xavier MISSLER, qui déclare accepter la mission.

Le Président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- **Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2017 ;**
- **Approbation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;**
- **Affectation des résultats de l'exercice ;**
- **Pouvoirs en vue des formalités.**

Le Président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société F2I, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 mars 2017 ;
- le rapport de la présidence ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- la feuille de présence ;

Le Président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés dix jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les actionnaires lui donnent acte de cette déclaration.

Le Président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

⚡ ✗

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la présidence pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce telles qu'elles lui ont été présentées dans le rapport de la présidence.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés, étant observé que les actionnaires intéressés ne prennent pas part au vote.

Troisième résolution

Les actionnaires décident d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2017 s'élevant à la somme de 164.862,04 € de la manière suivante :

- Dotation de la réserve légale : 11.101,00 €
- Dotation du report à nouveau : 6.946,91 €
- Versement de dividende : 146.814,13 €

Situation du report à nouveau :

- Report à nouveau avant affectation du résultat de l'exercice clos au 31/03/2017 : -6.946,91 €
- Dotation du report à nouveau : +6.946,91 €
- Report à nouveau après affectation du résultat de l'exercice clos au 31/03/2017 : 0,00 €

Situation de la réserve légale :

- Réserve légale avant affectation du résultat de l'exercice clos au 31/03/2017 : 3.240 €
- Dotation de la réserve légale : +11.101 €
- Réserve légale après affectation du résultat de l'exercice clos au 31/03/2017 : 14.341 €

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué par la SAS F2I depuis sa constitution. Le versement d'un dividende de 146.814,13 € au titre de l'exercice clos le 31/03/2017 constitue le premier dividende versé par la société F2I.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

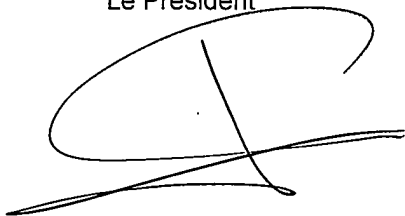
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

5 tm

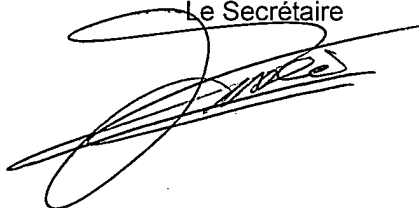
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la présidence et le secrétaire.

Le Président

A stylized handwritten signature consisting of a large loop on the left and a horizontal line extending to the right.

Le Secrétaire

A complex handwritten signature with multiple overlapping loops and a horizontal line at the bottom.